

mœurs et des devoirs religieux. Si encore elle se perdait seule ! Mais elle perdra le pays tout entier avec elle, si on n'y met obstacle ! Que l'on voie ce qu'elle a déjà fait par ses journaux, ses sociétés et, en général, au moyen de l'influence que lui donne son instruction. Que l'on remarque bien que le mal n'est pas limité aux villes. Les gens des campagnes se gâtent comme ceux des villes ; car, sans parler de l'effet de certains journaux, il ne faut souvent pour cela, dans une paroisse, qu'un ou deux personnages qui se soient perdus dans les villes.

« A la vue de tout cela, nous ne savons plus si nous pouvons encore attendre ou si, ne comptant que sur nous, et sans nous préoccuper des résultats que notre conduite pourrait avoir pour d'autres établissements, nous ne devons pas prendre immédiatement le parti de remédier à un si grand mal dans la mesure de nos forces.

« Nous voulions sincèrement que notre Université fût pour le plus grand bien des Collèges, comme pour celui de tout le pays. Afin qu'elle offrit toutes les garanties désirables, nous l'avions mise sous l'autorité absolue de l'Archevêque de Québec et nous n'avons jamais rien fait d'important sans consulter les autres Evêques, au moins ceux du Bas-Canada. Pour que rien ne pût entraver leur action et l'influence de la religion dans notre établissement, nous nous sommes abstenus de demander aucun secours à la législature et nous avons même refusé ce qu'on nous offrait spontanément. Dans tous nos réglemens, nous avons évité avec le plus grand soin tout ce qui aurait pu être contraire aux intérêts des Collèges. Cependant ceux-ci, pour la plupart, paraissent ne vouloir rien faire pour nous aider à préserver notre société du malheur qui la menace. Je vous prie, Monseigneur, dites-nous le, devons-nous attendre encore, comptant sur l'influence de NN. SS. les Evêques ou sur quelque autre moyen d'entente, ou devons-nous aviser immédiatement à nous passer de cette entente ?

« Nous ne voulons rien faire que d'après votre conseil, Monseigneur, et nous serions très-heureux d'avoir sur cette importante affaire, l'opinion de NN. SS. les Evêques du Bas-Canada. »

LIII.

LETTRE DE MM. LES SUPÉRIEUR ET DIRECTEURS DU SÉMINAIRE DE NICOLET, A MGR.
L'ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES, AU SUJET DES TROIS LETTRES PRÉCÉDENTES.

« Séminaire de Nicolet, le 8 octobre 1859.

« MONSEIGNEUR,

« Conformément au désir de Votre Grandeur, nous avons pris connaissance des documents qu'Elle nous a passés, lesquels ont trait à la question d'une entente avec l'Université-Laval, pour faciliter aux élèves des Collèges leur admission dans cette belle institution. Nous les avons examinés avec tout le soin que demande un sujet d'une si